

## AVIS DE COURSE

# Régate du Muguet

Grade 5C – Manche du Challenge Voile de l'Aire Toulonnaise  
Mercredi 1er mai 2024

### PREAMBULE

#### Prévention des violences et incivilités.

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuses indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelles des autres participants.es.

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il peut ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

### 1. RÈGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1. Les Règles d'Introduction à la Régate (R.I.R)
- 1.2. Les régléments de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et le règlement OSIRIS.
- 1.3. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV au chapitre 2, de 20h30 à 06h30.
- 1.4. Les règles particulières du Challenge Voile de l'Aire Toulonnaise (CVAT)

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course seront disponibles :

- 2.1. Au format électronique au plus tard le **25 avril 2024** à l'adresse <https://www.ansmvar.fr/page/1832894-regate-du-muguet-2024>,

### 3. ADMISSIBILITÉ

- 3.1. L'épreuve est ouverte aux voiliers habitables des classes OSIRIS et CVAT A B C D1 - D 2 - R1 R2 L - R3 R4 - P1 et P2. Les classes A et B sont invitées à s'inscrire en classe P1.
- 3.2. Les classements "P1, P2" seront établis si au moins 5 bateaux sont inscrits dans cette catégorie.

- 3.3. La régata est classée en catégorie C la carte PUB est obligatoire.

## 4. INSCRIPTION

- 4.1. Les frais d'inscriptions sont de **40 €** pour tous les bateaux
- 4.2. Les inscriptions se font en ligne exclusivement à l'adresse <https://www.ansmvar.fr/collect/description/407288-f-regate-du-muguet-2024> **au plus tard le 30 avril 2024 à 19h.**
- 4.3. L'inscription sera considérée comme valide lorsque :
- 4.3.1. Le règlement des frais d'inscription aura été effectué.
- 4.3.2. Lorsque chaque membre d'équipage aura été déclaré par le Skipper en indiquant le n° de licence FFVoile de l'équipier.ère valide pour l'année 2024.
- 4.4. Pour les équipiers non licenciés permanents de la FFVoile, des licences journalières peuvent être souscrites jusqu'au 30 avril auprès de l'ANSM en écrivant à l'adresse [regates.ansmvar@gmail.com](mailto:regates.ansmvar@gmail.com)
- 4.5. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront faire parvenir à l'adresse [regates.ansmvar@gmail.com](mailto:regates.ansmvar@gmail.com) une attestation d'appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.
- 4.6. Une autorisation parentale pour les concurrents mineurs devra être envoyée à l'Autorité Organisatrice à l'adresse [regates.ansmvar@gmail.com](mailto:regates.ansmvar@gmail.com)

## 5. ZONE DE COURSE ET PARCOURS

- 5.1. La zone de course est délimitée par une ligne allant du Cap Sicié à l'Anse de Carqueiranne.
- 5.2. Les parcours seront de type « côtier ». Ils seront annexés aux instructions de course.

## 6. PROGRAMME

- 6.1. L'heure du premier signal d'avertissement sur l'eau est fixée au **mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024 à 10h50**
- 6.2. L'annonce des résultats et la remise des prix aura lieu la mercredi 1<sup>er</sup> mai à 19h au plus tôt.

## 7. CLASSEMENT

- 7.1. Le système OSIRIS sera utilisé avec la formule "temps sur distance" et l'attribution des points selon le système H.

## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 8.1. Adresse de l'ANSM : Quai Séverine 83430 Saint-Mandrier-Sur-Mer
- 8.2. Adresse mail : [regates.ansmvar@gmail.com](mailto:regates.ansmvar@gmail.com)
- 8.3. Site Internet : <https://www.ansmvar.com>